



Demande pension alimentaire

Par **Gabriel54134**, le **03/09/2008 à 12:28**

Voilà ma fille a 23 ans, ne vit pas chez sa maman, encore étudiante. Sa maman vit avec quelqu'un, elle vient de louer son appartement pour vivre avec cet homme. Elle refuse déjà de me donner sa nouvelle adresse. Je n'ai pas vu ma fille depuis plus de 7 ans. Voilà un peu le panorama.

Je en droit de demander un certificat de scolarité et dans le cas où je ne l'obtiens pas, ai-je le droit d'arrêter les versements. Est-elle dans l'obligation de me fournir son adresse ainsi que de déclarer qu'elle vit avec quelqu'un?

Au jour d'aujourd'hui, suis-je en droit de stopper les versements?

Pour infos selon l'extrait du jugement avec les termes exacts:
précisons que la pension alimentaire restera due au-delà de la majorité de l'enfant sur justificatif par le parent qui en assume la charge que l'enfant ne peut survenir lui-même à ses besoins, notamment en raison de la poursuite de ses études

Je remercie d'avance